



# Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

SAINT-GERMAIN-LA-RIVIERE, SALLE POLYVALENTE  
9 juillet 2024

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

*Points décisionnels / Points informatifs*

- Retour sur les ateliers d'écriture du PAGD/Règlement du SAGE
- Suites à donner

## Etaient présents (7 membres) :

### Collège des collectivités (2 membres présents) :

**M. Jean GALAND**, Président de la CLE, Conseiller Départemental de la Gironde

**M. David REDON**, Communauté d'Agglomération du Libournais et maire de Porchères

### Collège de l'Etat (2 membres présents ou représentés) :

**Mme. Sophie MIQUEL**, représentant le Préfet de la Dordogne

**M. Edouard DEHILLERIN**, représentant de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

### Collège des usagers (3 membres présents ou représentés) :

**M. Alain DALY**, représentant la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

**M. David THOMAS ARCHAMBEAU**, représentant Electricité de France Hydro

**M. Guillaume DESMAREST**, représentant l'UNICEM Nouvelle Aquitaine

### Assistaient également à la réunion :

**Mme Rachel BAGUET**, Agence de l'eau Adour-Garonne

**Mme. Arancha SIMO**, Conseil Départemental de la Gironde

**M. Arnaud DENOUEIX**, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

**M. Marc LETURGIE**, Communauté d'Agglomération de Bergerac

**M. Christophe DUFY**, Communauté d'Agglomération de Bergerac

**Mme. Alice MICHON**, Communauté d'Agglomération de Bergerac

**Mme. Christine GUERIN**, EPDOR

**M. Roland THIELEKE**, Directeur d'EPIDOR

**M. Frédéric MOINOT**, EPDOR

### Etaient excusés à la réunion

#### Collège des collectivités

**M. Pascal DELTEIL**, Conseil départemental de la Dordogne

**M. Stéphane DOBBELS**, Conseil départemental de la Dordogne

**M. Serge FOURCAUD**, Mairie de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

**M. Frédéric DELMARES**, Conseil départemental de la Dordogne – représentant EPIDOR

#### Collège de l'Etat

**M. Matthieu CHANSEAU**, Office National de la Biodiversité – Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine



# Introduction

---

**M. Jean GALAND**, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, introduit la séance du Bureau de la CLE en remerciant les membres présents. Il souligne la très faible participation des élus à la présente réunion (2 membres sur 7) ainsi qu'aux ateliers récemment organisés pour la co-écriture du programme d'actions et du règlement du SAGE. Il complète en indiquant que l'absence nuit au bon déroulé de la démarche SAGE, notamment quant à la connaissance et à l'intégration finales des règles.

M. Jean GALAND rappelle la tenue des ateliers de juin – objectifs, méthodes, publics cibles – et remercie l'animatrice pour le travail accompli, en particulier dans la reprise des fiches mesures sur un temps très contraint.

Cette réunion du Bureau fait suite à la CLE du 30 avril 2024, au cours de laquelle il a été acté de faire un point d'étape après les premiers ateliers de travail autour du PAGD et du règlement du SAGE. Au regard du retour des ateliers et des échanges en séance, le Bureau de la CLE statuera sur une méthode complémentaire de co-écriture des dispositions et du règlement du SAGE, ceci dans un esprit collaboratif, participatif et techniquement garanti.



# Point n°1. Retour sur les ateliers d'écriture du PAGD/Règlement du SAGE

**Mme. Christine GUERIN** rappelle le cadre général d'organisation des ateliers d'écriture du PAGD et du règlement du SAGE, ateliers ayant rassemblés 68 personnes au total.

Elle détaille la répartition des personnes présentes par typologie : une participation assez faible des élus, l'absence des gestionnaires du grand cycle de l'eau, une très bonne représentativité des gestionnaires du grand cycle de l'eau et des acteurs de l'aménagement du territoire (EPCI, syndicats de SCoT). Elle fait part de de l'intérêt et de la présence de certains élus et/ou équipes communales, hors liste initiale de diffusion des invitations.

Elle propose un bilan des trois ateliers en précisant que la méthode participative retenue et accompagnée par le prestataire « Du Vert dans les Rouages », repose avant tout sur une démarche itérative. Un gage de suivi et de compréhension des différentes pistes de réflexion et des choix décisionnels pris. Elle détaille les éléments clés suivants :

## 1/ Atelier CLE du 7 juin :

- Travail autour de 54 mesures projets préétablies au regard des orientations stratégiques du SAGE (point de départ des débats)
- Classement par les membres de la CLE des mesures en 5 catégories

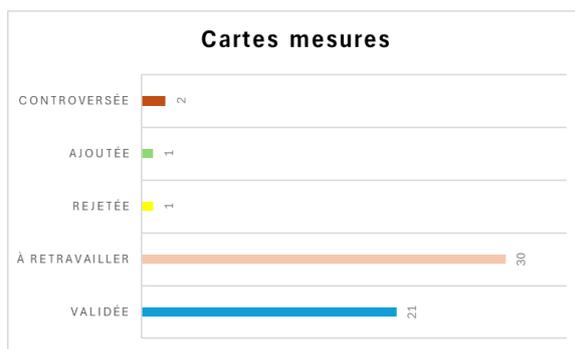


Figure 1 : Classement des cartes mesures du SAGE en séance d'atelier CLE du 7 juin

- Parmi les 30 mesures projets à retravailler, 24 font consensus pour finir. Elles appellent à des remarques souvent mineures (terminologie, numérotation, ...), voire de l'ordre des modalités de mise en œuvre (portage, calendrier, ...) ou encore de l'amélioration dans la rédaction (césure de

dispositions en deux, détails de la méthode à fournir, ...).

- Onze mesures projets suscitent un réel débat :

Manque de consensus (2)	Eaux souterraines / AEP (1) Migrateurs (1)
Méthode à travailler pour opérationnalité de la mesure	Aléas érosion/ruissellement (3) Règle sur les prélèvements (1)
Méthode à préciser pour bonne articulation entre dispo-règle	Zones humides (1)
Controverses	Règle sur les zones humides (1) Règle sur les plans d'eau (1)
Rejetée	Migrateurs (1)
Ajoutée	Migrateurs (1)

## 2/ Ateliers territoriaux des 18 et 25 juin :

- Orientations d'action globalement bien comprises et jugées pertinentes
- Forts attendus (voire des craintes) exprimés par les participants, notamment pour s'assurer de la bonne concrétisation des mesures (notamment concernant les zones humides et les risques naturels, en articulation avec l'aménagement du territoire)
- Multiplication des commissions à limiter au strict minimum mais vrai rôle à donner à la CLE
- Expression du besoin « d'en lire » plus quant aux fiches mesures par les participants.

## 3/ Bilan des trois ateliers :

- Un peu plus d'une quarantaine de mesures projets faisant consensus
- Six sujets nécessitant consolidation dans l'écriture des mesures :

Comment décliner l'ambition pour la restauration des poissons migrateurs ?

Comment concilier la protection/restauration des zones humides et le développement du territoire

Quels objectifs et quels moyens pour prendre en charge et gérer les aléas d'érosion des sols et de ruissellement ?

Quel est le rôle de la CLE dans la gouvernance de la ressource en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable ?

Agriculture :

- Rôle de la CLE et du SAGE dans l'adaptation au changement climatique
- Rédaction d'une règle sur les plans d'eau

Quel encadrement des prélèvements dans une logique de sobriété ?

*Nota Bene : proposition entérinée d'EDF de modifier la formulation initiale « Quelle ambition pour la restauration des poissons migrateurs ? » par « Comment décliner l'ambition pour la restauration des poissons migrateurs ? »*

### Débats :

**M. Marc LETURGIE** dit qu'il est difficile de globaliser les mêmes thématiques sur une même rivière et que la nuance doit être de mise. Il ajoute que le SAGE doit laisser une marge de manœuvre aux élus de terrain qui, par ailleurs, ont une connaissance fine de leurs territoires de gestion.

**M. Jean GALAND** répond que s'il existe un SAGE à l'échelle du bassin Dordogne Atlantique, forcément il y a globalisation des sujets ce qui n'empêche pas la prise en compte de spécificités si besoin. Et de citer pour exemple le cas des palus intéressées par l'aggravation des inondations par submersion marine. Il ajoute que la consultation individuelle des tous les élus du bassin risque de compromettre le consensus général et de souligner que l'existence même du SAGE nécessite de travailler et d'avancer dans l'intérêt général. Il ne s'agit pas de bloquer le processus d'élaboration du SAGE au risque, le cas contraire, qu'il n'aboutisse pas à terme. Lui-même se dit connaître le territoire de sa commune et estime que les spécificités de ce dernier sont bien considérées, dans une globalité, au travers du SAGE.

**M. Roland THIELEKE** rappelle que le travail de co-écriture du SAGE se fait « en entonnoir » dans une logique d'amélioration progressive du projet du SAGE, ceci jusqu'à une version partagée par le plus grand nombre. Il insiste sur le fait que le consensus général a été trouvé pour un grand nombre de mesures projets. Sur un certain nombre de sujets, il convient d'aller plus loin dans la réflexion et l'écriture collective, ce qui va être fait dans les étapes de travail à venir. L'accompagnement de la CLE par un bureau d'expertise juridique (en complément du prestataire en charge de l'évaluation environnementale) doit être un gage supplémentaire dans la bonne réussite de la phase finale de l'élaboration du SAGE.

**M. David REDON** fait savoir que ce sont aux collectivités ou aux autres acteurs du territoire (syndicats de SCoT, gestionnaires du petit et grand cycle de l'eau) de se saisir des dispositions et des règles du SAGE et de les décliner aux travers de leurs différentes politiques. La prise en compte des spécificités territoriales doit s'exprimer alors, tout en respect du projet SAGE porté par la CLE Dordogne Atlantique.

Il complète en indiquant que les sujets évoqués comme « à retravailler » lui semblent être les bons et qu'ils concernent tout le monde.

**M. David THOMAS ARCHAMBEAU** demande que le sujet des migrateurs ne soit pas abordé sous la formulation initialement proposée (« *Quelle ambition pour la restauration des poissons migrateurs ?* ») eu égard à la stratégie du SAGE. La nouvelle proposition de for-

mulation « *Comment décliner l'ambition pour la restauration des poissons migrateurs* » est entérinée par les membres du Bureau présents. Le support de la présentation (power-point) est modifié en conséquence.

M. Marc LETURGIE stipule qu'il faut avoir de bonnes connaissances en matière de poissons migrateurs avant d'agir.

**M. Alain DALY** rappelle que le bassin de la Dordogne travaille sur le sujet des migrateurs depuis 1988 et que, de fait, il serait faux de mentionner un réel manque de connaissance en la matière.

M. Marc LETURGIE évoque les conflits entre la Gaule Bergeracoise et MIGADO autour du silure (« *nourrisage des silures par MIGADO* »). M. Jean GALAND exprime son incompréhension. M. Alain DALY indique que le silure n'est pas protégé par les pêcheurs amateurs mais également qu'il n'est pas classé comme espèce nuisible. Ce classement relève des instances politiques décisionnaires, à savoir de l'Europe.

M. Marc LETURGIE fait état de la disparition des poissons migrateurs du fait des silures. M. Jean GALAND dit qu'il serait présomptueux et irréaliste de l'exterminer et de donner pour exemple une récente pêche expérimentale du silure ayant démontré un état, avant et après pêche, identique. Il ajoute qu'il convient de ne pas être plus royaliste que le roi. M. Marc LETURGIE complète en indiquant toutefois la nécessité d'aller plus loin. M. Alain DALY renvoie au COGEPOMI en la matière et insiste sur le fait que les instances légales font remonter les situations et constats de terrain mais, qu'en l'état, les dispositions légales existantes sont à respecter.

Aucune remarque complémentaire n'est formulée par les membres du Bureau.

La première phase d'animation participative autour de l'écriture du PAGD/Règlement du SAGE a conduit à l'identification de :

- 43 cartes mesures faisant consensus
- 11 cartes « controversées » au sens qu'elles suscitent des débats.

Les ateliers organisés en juin ont permis de rassembler tous les collectifs d'acteurs conviés, à l'exception des gestionnaires du petit cycle de l'eau. Les élus ont été présents mais encore en trop faible proportion au regard du rôle attendu des collectivités dans la phase de mise en œuvre du SAGE. A contrario, la très bonne représentativité des gestionnaires du grand cycle de l'eau et des acteurs de l'aménagement du territoire est à souligner.



## Point n°2. Suites à donner

En préambule du point 2, **M. Roland THIELEKE** propose un accompagnement juridique de la CLE dans l'écriture du PAGD et du règlement du SAGE, prestation qui pourrait être lancé à l'automne 2024. Le Bureau de la CLE confirme l'intérêt de la démarche.

**Mme. Christine GUERIN** propose le programme prévisionnel d'animation participative, pour suite des trois précédents ateliers de co-construction du PAGD/Règlement du SAGE :

- Volet 1 : questionnaire en ligne autour des cartes mesures du SAGE
- Volet 2 : développement, par EPIDOR, de la rédaction des cartes faisant consensus pour aboutir à des projets de fiches-dispositions
- Volet 3 : réunions complémentaires autour des cartes-mesures controversées sous la forme d'ateliers techniques et/ou juridiques.

Elle rappelle que les premiers éléments de la méthode ont été discutés lors de la CLE du 30 avril puis avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avant présentation en séance de Bureau. Elle interroge les membres présents sur cette articulation ainsi que sur les modalités de mise en œuvre et les objectifs associés à chaque volet :

### Volet 1 :

- Cartes mesures présentées aux ateliers territoriaux des 18 et 25 juin ou cartes abondées des remarques formulées ?
- Cartes consensus ou cartes des sujets faisant « controverse » ?
- Public cible : élus de tout le bassin ? invités aux ateliers territoriaux ? autre ?
- Format du questionnaire ?
- Intégration des remarques issues du questionnaire ?

### Volet 2 :

- Cartes mesures faisant consensus (y compris sur les sujets « controversés ») à rédiger selon le format proposé ?
- Devant intégrer les retours des ateliers ?
- A soumettre ensuite aux membres de la CLE ?

### Volet 3 :

- Cartes mesures / sujets « controversés » à retravailler via des ateliers dédiés et/ou des ateliers juridiques ?
- Ateliers d'écriture ?
- Participants (experts, membres de la CLE, acteurs territoriaux) à inviter ?
- Format ?
- Retours à la CLE en séance de Bureau ?

Mme. Christine GUERIN appelle aux échanges du bureau pour statuer sur la méthode de travail participatif à retenir pour les mois à venir.

### Débat :

#### **Volet 1**

**Mme. Rachel BAGUET** estime qu'il est intéressant de pouvoir remobiliser les acteurs territoriaux pour avoir des retours complémentaires aux ateliers.

**M. Jean GALAND** s'accorde sur le principe mais doute de voir les invités aux ateliers territoriaux non présents répondre à un questionnaire en ligne. Un ciblage plus précis (public, mesures) permettrait éventuellement d'assurer une réelle plus-value à la démarche. Il ne voit pas d'objection par ailleurs au fait d'ouvrir le questionnaire à l'ensemble des élus communaux.

**M. Roland THIELEKE** propose que les cartes mesures soumises au questionnaire soient distinguées entre « mesures consensuelles » et « mesures faisant débat ».

**M. Alain DALY** dit qu'il semble préférable de ne soumettre au questionnaire que les mesures/sujets controversés afin de concentrer les débats. Mme. Rachel BAGUET s'accorde avec l'idée de faire réagir uniquement sur les sujets ayant suscité du débat.

**M. Mme. Arancha SIMO** exprime l'intérêt d'avoir un questionnaire interactif, c'est-à-dire où chacun des contributeurs a accès aux autres observations formulées.

**Mme. Sophie MIQUEL** s'inquiète de soumettre un questionnaire sans poser au préalable le contexte utile à la compréhension, question d'autant plus prégnante si le public cible est très élargi.

M. Roland THIELEKE indique que le questionnaire pourrait avoir pour objectif premier d'informer (« les gens vont porter une attention à la démarche et ainsi être sensibilisés à la démarches SAGE ») ; un objectif secondaire serait de récupérer plus d'informations.

**M. Guillaume DESMAREST** craint que le questionnaire en ligne génère des débats complémentaires sur ce qui a déjà été travaillé avec la CLE et les acteurs territoriaux. Il estime que les résultats des travaux en ateliers constituent une base de travail entendue et à partir de laquelle aller plus loin. Le questionnaire, à ce stade de l'élaboration du PAGD/Règlement du SAGE, risque d'être contreproductif et de ralentir la démarche d'écriture.



A l'issue de ces échanges, les membres du Bureau s'accorde sur le caractère contreproductif, en l'état, de la mise en ligne d'un questionnaire. De fait, la réalisation du volet 1 est pour l'heure abandonnée.

### Volet 2

La présentation du volet 2 ne suscite pas de commentaires particuliers. Le Bureau s'accorde sur la proposition de fiche mesure présentée.

### Volet 3

**M. Edouard DEHILLERIN** s'accorde sur la proposition d'ateliers techniques et juridiques sur les mesures/sujets « controversés » ; il souligne l'importance de bien cibler les intervenants et les invités à ces ateliers, à savoir les personnes/organismes directement intéressés (« au cœur des débats »). Et de donner pour exemple concernant le sujet des zones humides, les services milieux (GEMAPI, CEN, ...) et les services.

Concernant les sujets présentés comme faisant débat et nécessitant un vrai travail de consolidation, l'ensemble des membres du Bureau les confirme sans proposition complémentaire.

Le Bureau s'accorde sur la nécessité :

- de bien cibler les participants à chaque atelier (nombre à adapter au regard de l'objectif d'écriture des mesures) ;
- de repartir des cartes mesures (V2) présentées aux ateliers territoriaux et des observations formulées sur celles-ci lors des ateliers de juin ;
- de proposer une base contacts, pour chaque atelier technique et juridique à tenir, au Bureau pour échange et validation (experts extérieurs au bassin également) ;
- de tenir les ateliers fin en septembre-octobre idéalement ;
- d'adresser en préalable à la tenue des ateliers un « Save the date » avec copie de la stratégie du SAGE, des cartes mesures et des observations<sup>1</sup> associés à chaque thématique d'atelier.

**M. Jean GALAND** clôture la séance en remerciant l'engagement de la cellule d'animation dans la précédente phase de participation collective. Il ajoute que beaucoup de travail reste à venir et que l'esprit collaboratif et positif est indispensable pour aboutir à document partagé. Il se félicite du travail d'ores et déjà accompli et appelle de ses vœux à la présence active des élus et aux membres de la CLE les mois à venir. Et de conclure qu'un calendrier de rencontres leur sera transmis au plus vite.

<sup>1</sup> Synthèse des débats des ateliers CLE et territoriaux de juin 2024.

La seconde phase d'animation participative autour de l'écriture du PAGD/Règlement du SAGE est arrêtée comme suit :

- Volet 1 : écriture complémentaires des cartes mesures ayant fait consensus (fiche type) ; version des fiches à soumettre ensuite aux membres de la CLE (« document martyr »)
- Volet 2 : tenue de 6 ateliers spécifiques autour des mesures/sujets « controversés » pour consolider l'écriture des actions/règles associées. Travail en groupes restreints mais réunissant les acteurs « cœur de cible » (acteurs EPCI, experts, ETAT, ...). Retours des ateliers à présenter aux membres du Bureau.

Les différentes rencontres seront programmées dès septembre-octobre (calendrier à venir).





Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / [eptb-dordogne.fr](http://eptb-dordogne.fr)

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64

